

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Mardi 2 juin 2020 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

### Présents

Michel Rochet, Philippe Brochet, Etienne Rougeaux, Henri Alixant, Jean Charles Koehren Christine Guyot, Jean Thery. Virginie Pate, Alain Bigueur

### Présents en audioconférence

### Excusés

Bernard Fraizier, Henri Ogier

### Absents

### Pour avis technique

Rémi Gauthier

### Objet de la réunion

Engagement dispositif 2S2C de l'éducation nationale

Projet LAEP

Mesures économiques suite COVID 19

Divers

## 1. Engagement du dispositif 2S2C

### Information générale service enfance

Depuis le début du confinement la communauté de communes a ouvert 3 sites pour l'accueil d'enfants à la journée. Ces 3 sites sont maintenus depuis le 11 mai.

Sur Mont sous Vaudrey nous n'avons aucune demande pour la journée complète. Depuis la réouverture du périscolaire, la reprise est progressive. Cramans et Mont sous Vaudrey comptent le plus grand nombre d'enfants. L'inspecteur de l'éducation nationale et le sous-préfet rencontrent dans les jours qui viennent les maires des écoles qui restent fermées à ce jour.

Le préfet a indiqué qu'un maire ne pouvait plus s'opposer à l'ouverture de ses écoles. Il détermine le nombre d'enfants accueillis par classe en fonction de la surface disponible en respectant 4m<sup>2</sup> par enfant.

Pour cet été, on ne connaît pas encore les activités qui seront possibles ou non. Un programme a néanmoins été élaboré en tenant compte des possibilités de distanciation.

Un nouveau livre relatif à la découverte des métiers est en cours d'édition suite aux accueils des mois d'octobre et de février.

La crèche bénéficie d'une aide financière journalière du fait de la baisse et de l'arrêt d'activité de l'établissement durant la période de confinement.

### **Dispositif 2S2C**

L'IEN propose la signature d'une convention pour la mise en place du dispositif 2S2C permettant l'accueil des enfants sur els temps scolaires, moyennant une indemnisation à hauteur de 110€ par jour d'ouverture. Vincent Pilloix indique qu'il est possible de signer une convention en tenant compte de l'organisation actuelle sur les 3 sites d'accueil. Il précise que la communauté de communes remplit bien sa mission et que la signature de cette convention permettrait un juste retour des choses.

Le bureau est favorable à cette proposition et autorise le président à signer la convention.

### **Dispositif vacances apprenante et accueil de loisirs studieux**

Aucun financement ne sera mis en œuvre pour les porteurs de ce type de dispositif. L'IEN espère ouvrir dans le courant de l'été en gestion directe en s'appuyant sur les enseignants volontaires.

L'IEN travaillera avec son collègue de Mont sous Vaudrey pour mettre en place " l'école ouverte" en partenariat avec le collège afin d'en faire bénéficier les CM1 et CM2.

## **2. Projet de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**

Suite aux temps Parenthèse organisés conjointement avec la MSAP, il est proposé d'organiser un Lieu d'Accueil Enfants Parents en s'appuyant sur les personnels de la crèche. Il s'agit d'un dispositif conventionné CAF qui viendrait compléter l'offre de service existante en matière d'enfance / jeunesse.

Les temps Parenthèse s'inscrivaient dans un projet de REAAP (réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité). La MSAP a fait savoir que ce type de projet ne relevait plus de ses fonctions, d'où une proposition de reprise en direct par la collectivité dans le cadre du LAEP.

Le LAEP pourrait ouvrir à compter de septembre.

Le bureau acte l'arrêt du REAAP à la MSAP de sa propre initiative, et de la création du LAEP à l'initiative de la communauté de communes.

Le bureau valide le projet de LAEP et autorise le président à transmettre le dossier à la CAF du Jura

### **3. Mesures économiques suite COVID 19**

Depuis quelques temps, chaque semaine amène de nouvelles informations dans le domaine des aides économiques.

#### **Aides régionales**

La région propose de mettre en place une aide financière globale dans le cadre d'un pacte territorial avec les EPCI. Pour 2 euros par habitant des EPCI, la région abonde à hauteur de 6 euros par habitant. Ce fonds sera mobilisable sur 2 objectifs :

- Un fonds d'avance remboursable qui sera géré par le réseau Initiative.
- Une aide directe aux entreprises.

Au final, la communauté de communes devra investir environ 50 000€ au total :

- 3€ par habitant en direct à Dole Initiative Territoire (et non plus 4 comme indiqué lors du dernier bureau)
- 2€ par habitant à la région qui permettront de lever 6€ par habitant de la région.

Il est proposé de financer le besoin en matière d'aide économique par une baisse de subventions sur la MSAP et sur la convention Emplois Verts notamment dans la mesure où les activités se sont arrêtées durant 2 mois.

Le bureau est favorable à la participation de la communauté de communes au dispositif régional.

#### **Dispositif départemental**

Le département du Jura souhaite participer à la relance de l'activité économique locale. Il propose un financement via la DST avec un cofinancement de la communauté de communes. L'avis de la communauté de communes et des conseillers départementaux sera sollicité sur chaque projet déposé.

Le bureau et la communauté de communes propose de gager les fonds de concours (environ 270 000€) en complément de la DST ce qui permettra aux communes de bénéficier d'aides du département.

Il est possible que l'Etat apporte un cofinancement dans le cadre de la DETR.

La communauté de communes passera l'information dans les 24 mairies. La dépense éligible est plafonnée à 40 000€.

**La séance est levée à 19h00.**

**Le Président**

**Michel Rochet**